



APPEL D'OFFRES TONTE DE GAZON ÉTÉ 2024

La Ville de Scotstown demande des soumissions pour la tonte du gazon pendant la saison estivale 2024.

Des soumissions sont demandées séparément pour deux (2) endroits spécifiques

DURÉE DE CHACUN DES CONTRATS

La durée de chaque contrat sera du 13 mai au 25 octobre 2024. Ces dates peuvent varier cependant selon la température.

ENVERGURE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra faire l'entretien constant des surfaces gazonnées dans les limites de la municipalité, soit :

Le râtelage au printemps au besoin

Ramasser les rebuts avant la tonte du gazon

Tondre le gazon avant qu'il n'atteigne 4 pouces

Fauchage par coupe-herbe de l'entourage des bâtiments, arbres et plates-bandes, clôtures, mobilier urbain (incluant les poubelles) et tous autres aménagements (exemple : poteau électrique, etc.)

MODE D'INTERVENTION

La tonte devra s'effectuer du lundi au samedi entre 8 h et 19 h. En dehors de ces heures, à l'occasion, sur approbation du gestionnaire responsable seulement, il sera possible d'effectuer la tonte selon une entente verbale.

ENDROITS CONCERNÉS

- Contrat # 1
Hôtel de Ville : terrain avant et arrière.

- Contrat # 2
Terrain de balle et autour du bâtiment du chalet des loisirs.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

- 18 ans et plus;
- personne responsable;
- être autonome;
- avoir et fournir tous les équipements, outils requis;
- porter les vêtements et accessoires requis (dossard, bottes de travail, lunettes de sécurité);
- fournir le carburant, l'huile et le fil pour les équipements.

****Note :** La personne qui obtiendra le contrat peut faire effectuer les travaux par une autre personne âgée de 14 ans et plus tout en conservant la pleine responsabilité envers cette personne et des travaux.

L'EXAMEN DES DOCUMENTS ET DES LIEUX

Avant de préparer sa soumission, le soumissionnaire doit examiner attentivement le document d'appel d'offres et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences précises du contrat.

Un examen préalable des lieux est nécessaire.

Par le fait de déposer une soumission, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents. Il reconnaît également avoir procédé, à sa satisfaction, à l'examen des lieux.
Les contrats sont de nature contractuelle.

PAIEMENT

Le paiement du contrat se fera en quatre versements égaux de 25%. Le premier versement le 30 juin 2024, le deuxième le 31 juillet 2024, le troisième le 31 août 2024 et le dernier, après le 25 octobre 2024.

Suite à la page suivante

DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET RÉFÉRENCES

Une personne peut remettre une soumission pour chacun des contrats indiqués. Les soumissions doivent être remises séparément pour chacun des contrats dans une enveloppe spécifique cachetée avec l'inscription dessus du numéro de contrat.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes avec la soumission :

- . Son nom;
- . Son adresse;
- . Numéro de téléphone;
- . Adresse courriel.

La date limite pour déposer une soumission au bureau municipal : 25 avril 2024 à 16 h.

Par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Par télécopieur : 819-560-8434

Par la poste : 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

La personne qui dépose une offre doit s'assurer que son offre est bien reçue au bureau municipal à la date et heure d'échéance.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiques le 25 avril 2024 à 16 h 05.

Une fois le contrat accordé, le soumissionnaire devra fournir un spécimen de chèque pour recevoir le paiement par dépôt direct. Des références peuvent être exigées.

Au cours de la période des contrats, des vérifications seront effectuées pour superviser le travail exécuté. S'il est constaté que les travaux ne respectent pas les exigences, un avertissement sera remis à la personne responsable qui peut amener à l'annulation du ou des contrats.

La Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais ni aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.